

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes du district, sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. La composition du conseil est la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SUPLÉANTS
Blonay	Henri Mérinat	Michel Vincent
Chardonne	Jean-Philippe Blanc	Claude-André Ducret
Corseaux	François Rod	Claude Verdon
Corsier	Michel Henry	Pierre-André Glauser
Jongny	Claude Genton	<i>pas de suppléant</i>
Montreux	Pierre Salvi	André Blanc
St-Légier	Ernest Cardis	Jean De Gautard
La Tour-de-Peilz	Alain Matthey	Frédéric Grognuz
Vevey	Dominique Rigot	Madeleine Burnier
Veytaux	Claudine Nicollier	Christine Chevalley

En 2005, le CA a été présidé par M. Pierre Salvi, syndic de Montreux; M. Cardis, syndic de St-Légier, en a été le vice-président.

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. En 2005, M. Jean-Pierre Schmid, conseiller communal à Montreux en a été le président et M. Denis Golaz, conseiller communal à Montreux, le rapporteur.

ACTIVITÉS 2005

Le CA s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année écoulée; se consacrant pour l'essentiel, au suivi des projets en cours.

Le CA a été informé régulièrement par les représentants des communes concernées sur les dossiers "Pléiades" et "Jaman"

Le CA a été sollicité par le sous-groupe de travail "Terrains de football" de la CORAT, afin de financer le crédit d'étude relatif à l'aménagement de 3 terrains de football et ce, pour un montant de Fr. 382'000.--.

Suite à la détermination positive du CA de la CIEHL, les 10 municipalités du district ont été consultées. N'ayant pas encore obtenu l'avis de l'ensemble des municipalités, la procédure a été provisoirement suspendue.

La révision des statuts de la CIEHL fut évoquée à plusieurs reprises au cours l'année 2005. Toutefois, aucun projet de modification des statuts n'a pu être élaboré. En effet, la juriste pressentie pour cette révision a dû renoncer à ce mandat et le SAI n'a pas eu le temps de s'en charger.

La commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 11 avril 2005 pour l'examen des comptes 2004, le 31 octobre 2005 pour l'examen du budget 2006, qui ont été tous deux adoptés.

Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix conseils communaux des communes du district. En outre, les séances de la commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2004 et le budget 2006 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2005

Les contributions des dix communes du district, calculées à raison de Fr. 5.-- par habitant, selon la population au 31 décembre 2004, ont atteint le montant de Fr. 345'420.--. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 3'245.67, les revenus totaux s'élèvent donc à Fr. 348'665.67.

Au niveau des charges, les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales pour 2005 s'élèvent à Fr. 5'429.90.

Le montant total des charges s'étant élevé à Fr. 5'534.34, le résultat net de l'exercice 2005 est de Fr. 343'131.33. En conséquence, le capital disponible est de Fr. 783'230.80 au 31 décembre 2005.

Au nom du Conseil administratif

Ernest Cardis
Président
Syndic de St-Légier-La Chiésaz

Colette Rossier
Cheffe du Service des affaires
intercommunales du district de Vevey

Annexe : Comptes 2005

Vevey, le 11 avril 2006
GR/nc